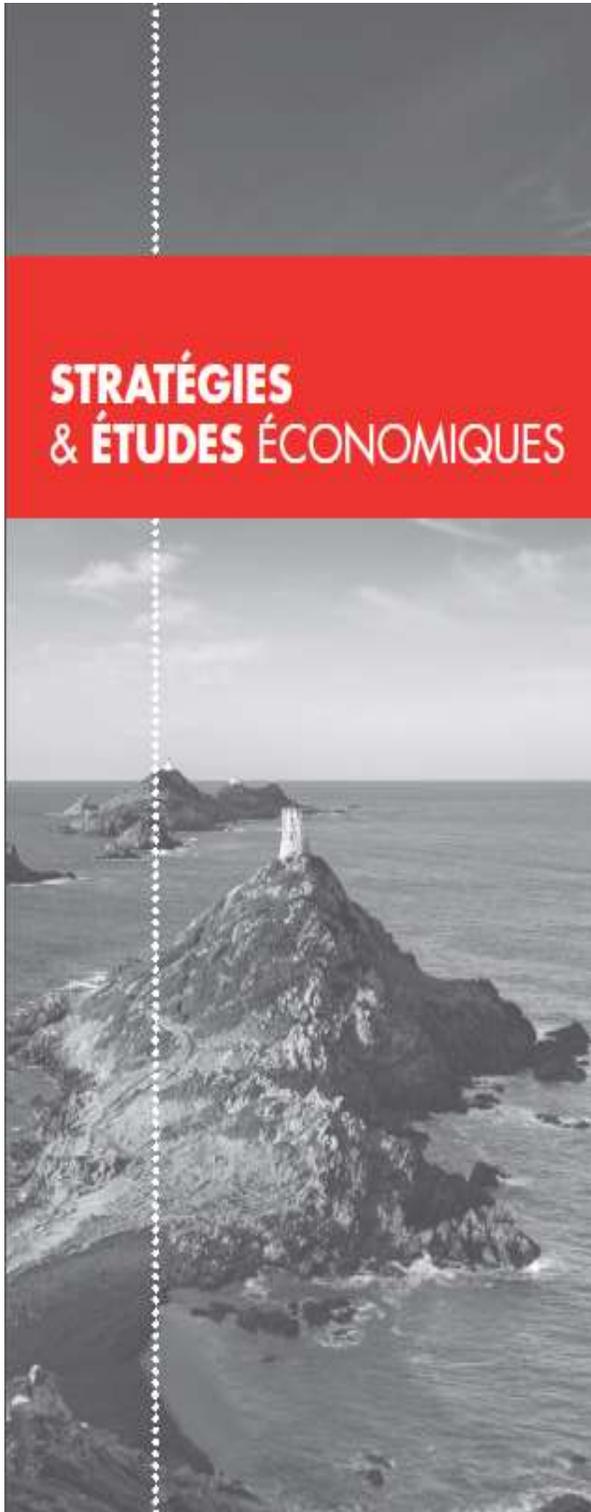


# LA LETTRE ÉCO



## L'Édito de la semaine

- « L'Heure de vérité pour l'Europe » par Philippe Crevel

## Le Coin des Épargnants

- Le tableau financier de la semaine
- Les marchés saisis de vertige
- Mobilisation internationale face à la crise totale

## C'est déjà hier

- L'inflation toujours absente
- Forte hausse de la création d'entreprise en France
- Les services à personne, un secteur au milieu du gué

## Le Coin de la Conjoncture

- Des mesures d'urgence à la reconstruction de l'économie de la zone euro
- Le commerce international en pleine tourmente

## Le Coin des Tendances

- La situation contrastée des pays de l'OCDE
- Taux de fécondité, des différences géographiques et sociologiques
- La féminisation des fonctions d'encadrement
- Municipales 2020 : des enjeux locaux, mais pas seulement

## Le Coin des retraites

- Le retour des mesures d'âge à la Conférence de financement des retraites

## Le Coin des Graphiques

- Avant la crise du coronavirus, progression de la production industrielle française

## Le Coin de l'Agenda économique et financier

## Le Coin des Statistiques



## L'EDITO DE LA SEMAINE

### L'Heure de vérité pour l'Europe



*En 1979, le groupe pop-rock Pink Floyd, au faite de sa popularité, sortait l'album « The Wall » qui dénonçait les murs tant psychologiques que physiques. Les musiciens décryptaient les failles de l'altérité qui, au nom des passions, ne pouvaient qu'aboutir à la montée du populisme et au repli sur soi. En 2020, les murs des incompréhensions montent de plus en plus, au point de remettre en cause les grandes règles de la communauté internationale. La crise sanitaire du coronavirus est un révélateur ou plutôt un catalyseur du mal qui ronge de nombreux pays et sape les fondements des relations internationales ainsi que ceux de la démocratie. En 2008/2009, les gouvernements s'étaient entendus pour mettre en place des politiques coordonnées afin d'éviter une implosion de l'ensemble du système financier. Avec le coronavirus, la situation est tout autre. Face au Covid-19 dont la dangerosité n'est pas encore bien évaluée, les États réagissent au coup par coup, chacun de son côté, quand, par définition, les virus s'affranchissent des frontières. L'Italie, troisième puissance économique de la zone euro, pays fondateur de la Communauté Economique Européenne, a décidé de fermer les rideaux de ses commerces, sans que les autres pays se coordonnent pour lui venir en aide. Cette situation est surréaliste. L'Autriche refuse l'arrivée de ressortissants italiens sur son territoire, marquant ainsi la fin de la libre circulation des hommes, un principe fondateur de l'Union. En décidant de ne plus accepter les transfrontaliers en provenance de France tout en ne refusant pas les clients français dans les supermarchés ou les parcs d'attraction et cela sans réel plan concerté avec les autorités françaises, l'Allemagne traduit bien l'affaiblissement des liens entre les deux pays avec l'interdiction des vols entre la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et les États-Unis, Donald Trump instaure un nouveau mur de l'Atlantique. En n'intégrant pas le Royaume-Uni dans ce blocus, les dirigeants américains confirment qu'un de leurs objectifs est l'affaiblissement de l'Union européenne. Nous sommes loin du plan Marshall quand les États-Unis venaient en aide au vieux continent exsangue après cinq ans de guerre. Nous sommes loin de l'époque où le Président de la République Valéry Giscard d'Estaing et le chancelier allemand se recevaient à domicile, coordonnaient en permanence leur prise de position et rêvaient à voix haute d'une union fédérale de leurs deux pays. Nous sommes loin de l'amitié entre le chancelier Helmut Kohl et François Mitterrand, deux hommes différents mais qui, par leur passé, avaient une ambition commune pour l'Europe. Depuis dix ans, les réunions de chefs d'État et de Gouvernement que ce soit au niveau du G7 ou au niveau de l'Union européenne donnent lieu avant tout à un ballet de postures. Ce changement de climat a été accéléré par la crise financière de 2008 qui a accentué les tensions sociales au sein des pays. Le 11 septembre 2001 et la concurrence de plus en plus prégnante de la Chine ont modifié le comportement des États-Unis qui privilégient désormais le bâton à l'influence. L'Union européenne était, jusqu'en 2005, une construction permanente. Avec l'échec du référendum constitutionnel, face au défi des migrations, au changement de politique des États-Unis et la mondialisation, l'Union est à l'arrêt. Les forces autodestructrices sont de plus en plus vives et ont déjà entraîné le départ d'un de ses principaux membres, le Royaume-Uni. La crise sanitaire peut être un accélérateur de la déliquescence de l'idée européenne si les États n'arrivent pas à mettre en place des mesures de santé publique et des mécanismes d'aide économique communs. En 1991, la question du choc asymétrique avait été éludée au moment de l'élaboration finale du Traité de Maastricht. La constitution de fonds de soutien, de dispositifs de soutien conjoncturel communautaire avait été récusée. Aujourd'hui, avec une crise qui frappe au même moment tous les États, tant au niveau de l'offre que de la demande, la solidarité européenne est, plus que jamais, une impérieuse nécessité. Les dirigeants européens ont entre leurs mains la santé de leurs concitoyens et sans nul doute l'avenir de l'Europe.*

**Philippe Crevel**



## LE COIN DES ÉPARGNANTS

### Le tableau financier de la semaine

	Résultats 13 mars 2020	Évolution hebdomadaire	Résultats 31 déc. 2019
<b>CAC 40</b>	4 118,36	-19,86 %	5 978,06
<b>Dow Jones</b>	23 185,62	-10,36 %	28 538,44
<b>Nasdaq</b>	7 874,88	-8,17 %	8 972,60
<b>Dax Allemand</b>	9 232,08	-20,01 %	13 249,01
<b>Footsie</b>	5 366,11	-16,97 %	7 542,44
<b>Euro Stoxx 50</b>	2 586,02	-19,99 %	3 745,15
<b>Nikkei 225</b>	21 142,96	-9,59 %	23 656,62
<b>Shanghai Composite</b>	3 034,51	+5,35 %	3050,12
<b>Taux de l'OAT France à 10 ans (22 heures)</b>	+0,003 %	+0,342 pt	0,121 %
<b>Taux du Bund allemand à 10 ans (22 heures)</b>	-0,545 %	+0,169 pt	-0,188 %
<b>Taux du Trésor US à 10 ans (22 heures)</b>	0,983 %	+0,225 pt	1,921 %
<b>Cours de l'euro / dollar (22 heures)</b>	1,1103	-1,67 %	1,1224
<b>Cours de l'once d'or en dollars (22 heures)</b>	1 529,708	-8,62 %	1 520,662
<b>Cours du baril de pétrole Brent en dollars (22 heures)</b>	34,710	-23,75 %	66,300

### Les marchés saisis de vertige

Le krach financier tant redouté a eu lieu sous forme de deux lames. La première s'est produite le lundi 9 mars sur fond de guerre du prix de pétrole ; la seconde, le jeudi 12 après les annonces de Donald Trump de fermer le territoire des Etats-Unis aux transporteurs de passagers avec les Etats de l'Union européenne, et la déception



occasionnée par les décisions de la BCE. Vendredi, les cours étaient à la hausse. Les investisseurs se sont délestés de leurs actions par crainte d'une récession forte avec un risque de montée du protectionnisme. La difficile mise en œuvre d'une coordination internationale a aussi contribué à ce vent de panique.

Le CAC 40 a connu le plus fort recul de son histoire avec un recul de 12,25 %. En un mois, il a perdu un tiers de sa valeur. Il a effacé tous les gains enregistrés depuis l'année 2016 qui avait été marquée par la forte baisse du cours du pétrole. En fonction de l'évolution de l'épidémie et des annonces gouvernementales, les marchés peuvent connaître encore plusieurs coups de tabacs et rester très volatils.

Vendredi 13 mars, les marchés européens n'ont ~~eu~~ pas connu le rebond espéré. Ils ont avant tout stabilisé leurs positions, aidés en cela par les annonces de la Commission de Bruxelles indiquant clairement que les Etats européens ne seraient pas tenus de respecter les 3 % de PIB de déficit en 2020. La Commission s'est également engagée à soutenir l'économie des Etats membres. Le CAC 40 n'a repris vendredi que 1,83 %. En revanche, le rebond à New York, les indices « actions » après la déclaration de l'état d'urgence par Donald Trump ont fortement progressé, +9,36 % pour le Dow Jones et +9,34 % pour le Nasdaq.

### **Dettes publiques, la France attaquée**

La semaine a été marquée également par un changement sur les dettes souveraines avec l'augmentation de l'écart de taux entre la France et l'Allemagne. Le taux de l'OAT à 10 ans français est redevenu positif et est supérieur de 540 points de base à celui de l'Allemagne. La France suit dorénavant les taux italiens, certes à distance. Le taux de l'obligation à 10 ans italien a atteint vendredi 13 mars s'élevait à 1,8 % contre 0,8 % avant le début de l'épidémie. Les investisseurs craignent le dérapage des finances publiques dans les prochains mois pour des pays qui sont déjà fortement endettés.

### **Le pétrole sur tous les fronts**

Le baril de pétrole a perdu 25 % dans la semaine. Compte tenu du ralentissement de l'économie mondiale, la demande en pétrole actuelle et à venir est orientée à la baisse. Pour éviter une baisse trop importante des cours, les pays de l'OPEP avaient souhaité renégocier l'accord de régulation de la production en vigueur depuis la fin de l'année 2016, accord auquel la Russie était jusqu'à maintenant partie prenante. Cette dernière a refusé le durcissement des quotas de production. Elle souhaitait le simple maintien de la réduction de 2,1 millions de barils jour. Si aucune solution n'est trouvée, l'accord de régulation deviendra caduc d'ici la fin du mois de mars, ni l'OPEP ni les non-membres n'étant alors soumis à des restrictions de production. À partir du mois d'avril, l'Arabie saoudite pourrait ainsi augmenter sa production d'un million de barils jours à 11 millions de barils jour. Le Royaume saoudien s'engagerait dans une guerre des tarifs comme en 2014. À l'époque, le prix du baril était tombé à 26 dollars. La chute pourrait être encore plus brutale en raison des risques de récession que le coronavirus fait peser sur l'économie mondiale. Par sa décision, l'Arabie saoudite tente de faire pression sur la Russie qui a besoin d'un baril de pétrole à 60 dollars pour son économie et ses finances publiques. Depuis le 31 décembre, la baisse atteint près de 50 %.



## Mobilisation internationale face à la crise totale

Cantonnée du mois de novembre à février à la Chine, voire à une région de Chine, la diffusion rapide du coronavirus semble avoir pétrifié dans un premier temps les pouvoirs publics. L'absence de précédent et les interrogations sur sa dangerosité expliquent le retard pris au début de la crise. Dans un premier temps, la crainte d'apeurer la population et d'affoler les marchés a certainement joué. L'accumulation de mauvaises nouvelles en provenance d'Italie et la multiplication des décès ont changé la donne en ce milieu de mois de mars. La crise est devenue totale sanitaire, économique (offre, demande) et financière.

Les dirigeants des différents pays sont tenaillés entre la mise en œuvre de politique à tendance nationaliste et la nécessité de jouer sur la coordination et la coopération internationale. Face aux défis de santé publique, le chacun pour soi a d'abord été de mise. En fin de semaine, plusieurs initiatives ont été prises par de nombreux Etats et organismes internationaux afin de limiter l'impact économique et social de cette crise sans précédent.

### L'Etat d'urgence aux Etats-Unis

Vendredi 13 mars, le Président américain Donald Trump a décrété l'état d'urgence nationale. Cette décision permet de débloquer près de 50 milliards de dollars en faveur des Etats pour faire face à l'épidémie. L'action sera ainsi coordonnée par la Federal Emergency Management Agency (Fema), qui a l'habitude de venir en aide aux victimes d'ouragans et d'inondations. L'agence pourra assister les autorités locales. L'état d'urgence permet aussi aux hôpitaux de contourner certaines restrictions pour faire face à la situation.

### L'Allemagne sort du bois

Les ministres allemands de l'Economie et des Finances, Peter Altmaier et Olaf Scholz, ont déclaré que « *toutes les armes sont sur la table* » et que « *nous ferons tout ce qui est nécessaire pour protéger les entreprises et les emplois* ». Ils ont prévenu que les mesures coûteront « *des dizaines de milliards d'euros* ». La possibilité de recourir à l'endettement n'est plus un tabou. Comme en France, l'objectif est d'assurer les acteurs économiques du soutien déterminé du gouvernement pour qu'ils maintiennent leur activité. Le dispositif de chômage partiel qui avait bien fonctionné en 2008, est réamorcé. Un bouclier en faveur des entreprises a été adopté. Il prévoit des facilités fiscales, notamment des reports d'impôts à hauteur de plusieurs milliards d'euros, mais aussi et surtout un programme illimité de crédits pour assurer la liquidité des entreprises. Une enveloppe de 500 milliards d'euros de crédits sera dégagée. L'idée de nationaliser des entreprises en difficulté est également prévu pour éviter un effet domino au sein des secteurs stratégiques.

### La France, la santé publique, les entreprises et l'emploi

En France, le Président de la République a annoncé, lors de son intervention jeudi 12 mars, que la priorité était la santé publique. Il a également souligné que le Gouvernement veillerait à soutenir l'économie pour éviter une paralysie du pays et pour faciliter la reprise. Plusieurs mesures économiques exceptionnelles sont prises afin d'atténuer les effets de la crise pour les entreprises et les salariés. Ainsi, les entreprises qui le souhaitent pourront également « reporter sans justification, sans formalité, sans



pénalité, le paiement des cotisations et impôts dus en mars ». Le chômage partiel sera facilité avec une prise en charge possible de l'Etat. 5 117 entreprises ont déjà demandé à bénéficier du chômage partiel pour un total de 80 000 salariés et un coût de 242 millions d'euros selon le Ministre de l'Economie. Ces nombres devraient augmenter fortement dans les prochains jours. Jusqu'à présent, le chômage partiel était indemnisé pour le salarié à hauteur de 70 % du salaire brut et 84 % du salaire net. La prise en charge par l'Etat n'était effectuée qu'à hauteur du Smic. Le Président de la République a indiqué le dispositif serait déplafonné. Emmanuel Macron a également promis la mise en place d'un plan de relance national et européen et a indiqué que la dégradation des comptes publics était inévitable. En l'état de la situation financière, il est difficile d'apprécier le coût de la crise. Ce dernier sera fonction de la durée de l'épidémie et de son ampleur.

### **La suspension de la règle des 3 %**

En Europe, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a garanti vendredi une « flexibilité maximale » dans l'application des règles communautaires sur les déficits et sur les aides d'Etat. Elle a porté à 37 milliards d'euros le montant du fonds européen de soutien aux entreprises.

### **Les banques centrales à la manœuvre**

Les banques centrales ne peuvent pas tout mais elles sont des acteurs clefs dans cette crise. En tant que banquiers en dernier ressort, elles doivent calculer au mieux leurs décisions en fonction des besoins des économies sachant qu'elles ont notamment comme missions d'assurer la liquidité ainsi que la pérennité de la sphère financière. Leurs décisions sont décortiquées en temps réel par les investisseurs au point de surréagir.

Après avoir baissé de 0,5 point ses taux directeurs la semaine dernière, la Fed a annoncé jeudi 12 mars qu'elle injecterait un total de 1 500 milliards de dollars en trois tranches pour éviter des perturbations inhabituelles sur le marché. Les investisseurs anticipent, par ailleurs, une nouvelle baisse des taux directeurs américains mercredi prochain.

La réunion de la Banque centrale européenne du jeudi 12 mars était attendue après celle de la FED de la semaine dernière qui avait abouti à une diminution des taux de 0,5 point. Il y a quelques jours, Christine Lagarde avait affirmé face aux chefs d'Etat et de gouvernement européens que la Banque centrale européenne était prête à utiliser tous les outils à sa disposition pour limiter, autant que possible, les conséquences économiques de l'épidémie de coronavirus. Contrairement aux attentes de nombreux investisseurs, la BCE a décidé de maintenir inchangé ses taux. Le taux de dépôt reste ainsi fixé à -0,5 %, ce qui constitue un niveau bas historique. Elle a, en revanche, annoncé des mesures en faveur du système bancaire et des Etats souverains. Ainsi, la BCE offrira aux banques commerciales de nouveaux prêts et des taux encore plus favorables sur les liquidités mises à leur disposition, et elle envisage d'ajouter une enveloppe supplémentaire pour ses achats d'actifs sur les marchés de 120 milliards d'euros d'ici la fin de l'année, ce qui devrait faciliter le financement des Etats. En injectant ces liquidités, la banque centrale devrait maintenir à des niveaux très bas les coûts d'emprunt des Etats et des entreprises. Cette augmentation n'est pas sans poser des problèmes. En effet, elle ne peut pas acheter plus d'un tiers d'une ligne d'obligation émise par un Etat. Comme la dette de l'Allemagne s'est réduite ces dernières années,



la BCE risque d'atteindre assez rapidement ce plafond sachant que la répartition des rachats est proportionnelle aux poids des Etats de la zone euro. Les décisions de la BCE ont été mal comprises par les investisseurs qui souhaitaient une baisse des taux. Or, actuellement, la crise du coronavirus fait peser plutôt un risque de solvabilité tant pour les administrations publiques que le secteur privé. Les taux sont déjà à un niveau extrêmement bas. Les entreprises ne se lanceront pas dans des investissements importants tant que l'épidémie ne sera pas jugulée. L'important est de passer le cap de la crise sans tensions financières importantes. Dans ce contexte, la BCE a fait preuve de sagesse et de courage. La décision de la FED de baisser ses taux n'a eu qu'un effet passager et n'a pas empêché la forte baisse des marchés constatée depuis lundi 9 mars. François Villeroy de Galhau, le gouverneur de la Banque de France et membre du conseil de la BCE, a déclaré vendredi 13 mars sur Radio Classique que « *s'il y a des risques de fragmentation dans la zone euro nous utiliserons toutes les flexibilités possibles. Nous l'avons déjà fait dans le passé et le ferons à l'avenir chaque fois que cela est nécessaire* ». Par ce discours, il confirme le rôle de banquier en dernier ressort de la BCE.

La banque centrale norvégienne a annoncé également vendredi une baisse surprise de 50 points de base de son principal taux directeur à 1%. Pour enrayer la chute des marchés, vendredi 13 mars, la Banque du Japon a injecté des liquidités sur le marché bancaire et offert de racheter 1,9 milliard de dollars d'obligations. Elle a par ailleurs annoncé l'achat de plus de 101 milliards de yens (10,4 milliards de dollars) d'ETF (trackers qui répliquent les indices boursiers).

## C'EST DÉJÀ HIER

### L'inflation toujours absente

En février, selon l'INSEE, l'indice des prix à la consommation est stable sur un mois, après -0,4 % en janvier 2020. Les prix des produits manufacturés ont augmenté de +0,2 % après -2,2 %, en lien avec la fin des soldes d'hiver dont la durée a été réduite par rapport à l'année dernière. Les prix des services ont progressé de 0,2 %, après une stabilité le mois précédent. En revanche, les prix de l'énergie se replient de 2,0 %, après une hausse de 0,5 % en janvier. Corrigés des variations saisonnières, les prix à la consommation se replient de 0,1 % en février, après +0,3 % en janvier.

Sur un an, les prix à la consommation sont en hausse de 1,4 %, après +1,5 % en janvier. Le ralentissement des prix de l'énergie et de l'alimentation est en partie compensé par le rebond des prix des produits manufacturés et l'accélération de ceux des services et du tabac.

L'inflation sous-jacente (hors prix matières premières, énergie, agricoles, etc.) a augmenté en février à +1,3 % sur un an, après +1,0 % le mois précédent. L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est stable sur un mois, après -0,5 % en janvier. Sur un an, il ralentit légèrement, à +1,6 %, après +1,7 % le mois précédent.

### Forte hausse de la création d'entreprise en France

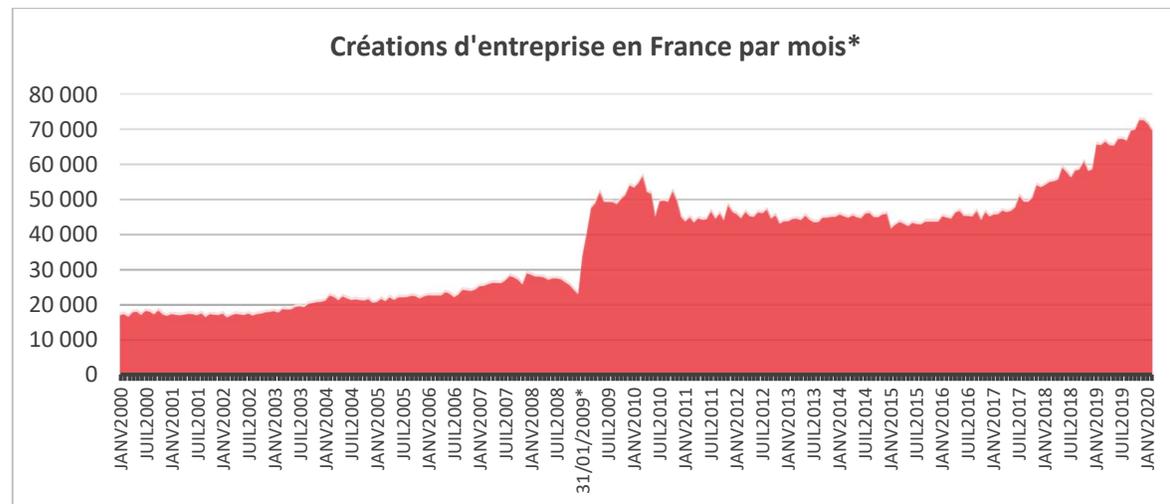
Au cours des douze derniers mois, le nombre de créations d'entreprise a augmenté de nouveau fortement (+15,4 %). Tous les types de créations sont en hausse, aussi bien les immatriculations de micro-entrepreneurs (+18,5 %), que les créations d'entreprises



individuelles classiques (+17,6 %) et celles de sociétés (+8,5 %). Pour le seul mois de février, le nombre total de créations d'entreprises tous types confondus est en baisse (-2,8 % après -1,5 % en janvier, en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables). Les créations d'entreprises classiques ralentissent (+0,7 % après +6,3 %) tandis que les immatriculations de micro-entrepreneurs diminuent de nouveau (-6,8 % après -9,4 %).

Le secteur du « soutien aux entreprises » reste toujours très dynamique (+28 000 créations sur un an). Au sein de ce secteur, c'est dans les activités de nettoyage courant des bâtiments que la hausse est la plus importante (+6 500 créations sur les douze derniers mois).

En février 2020, en données brutes, la part des immatriculations de micro-entrepreneurs, dans le total des entreprises créées au cours des douze derniers mois, diminue pour s'établir à 46,7 %.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

\* À partir de 2009, entrée en vigueur du régime auto-entrepreneur-micro-entrepreneur

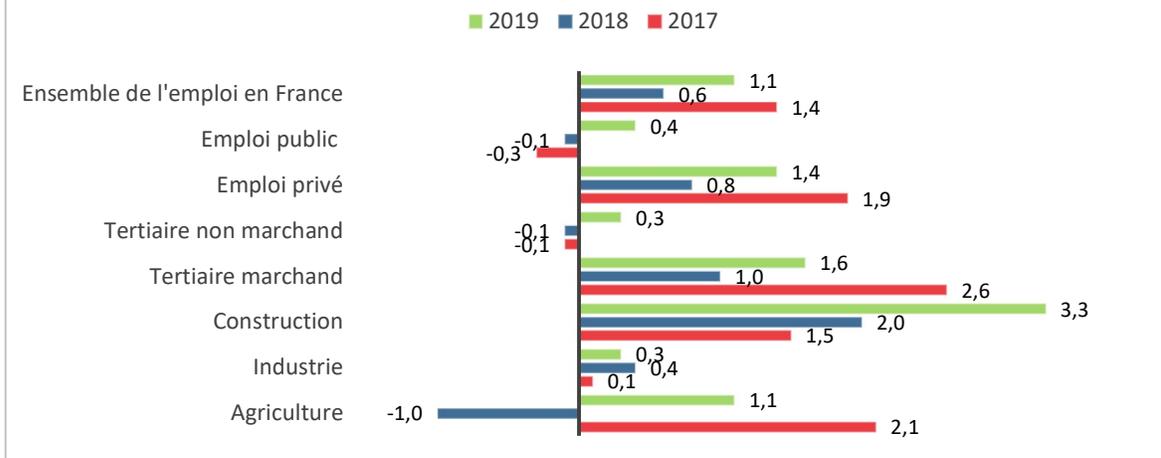
## 2019, une bonne année pour l'emploi

L'INSEE a confirmé que l'emploi salarié avait augmenté de 287 600 (soit +1,1 %) sur un an. 263 100 créations nettes d'emploi ont ainsi été enregistrées dans le secteur privé et +24 400 dans la fonction publique. Cette hausse d'ensemble dépasse celle de 2018 (+158 100) mais est inférieure à celle de 2017 (+335 600).

L'emploi industriel qui avait fortement diminué de 2008 à 2017 est, depuis, en légère hausse. En 2019, 10 700 créations ont été dénombrées. Dans la construction, l'emploi salarié continue de croître avec un gain de 45 000 en 2019, soit +3,3 %. C'est la plus forte hausse annuelle depuis 2007. Sur un an, le secteur tertiaire marchand est responsable de la grande majorité des créations nettes d'emplois salariés, +201 000, soit davantage qu'en 2018 (+126 000). L'emploi intérimaire a connu une légère baisse, -2 700 (soit -0,3 %). En 2018 il s'était replié plus nettement (-26 700). En un an, l'emploi salarié dans les services principalement non marchands a progressé de 27 700 (soit +0,3 %), contre une baisse de 4 900 l'année précédente.



### Évolution de l'emploi par secteur en %



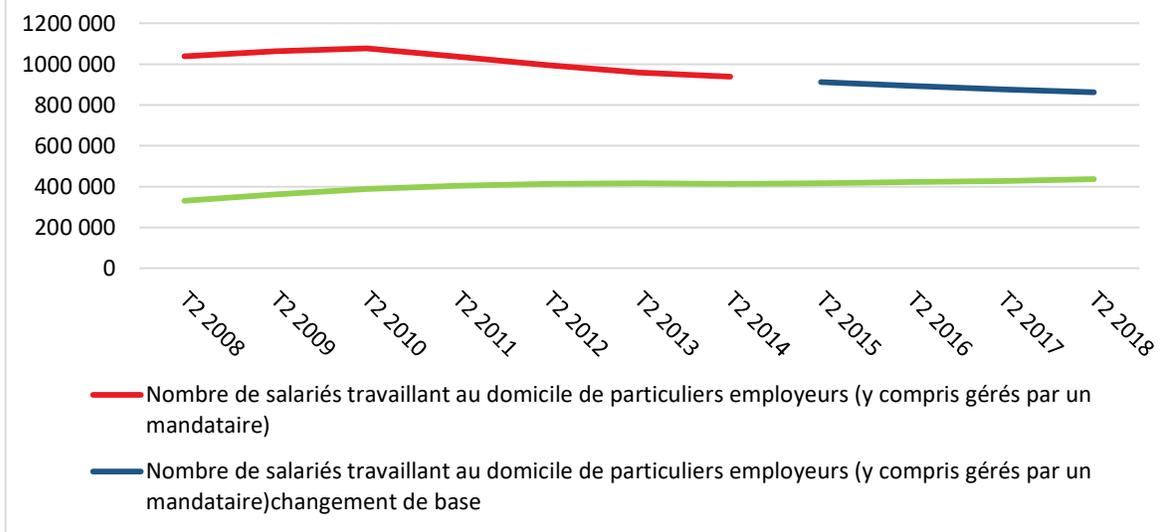
Cercle de l'Épargne – données INSEE

Dans les prochains mois, une dégradation de la situation de l'emploi est attendue en raison de la pandémie de coronavirus. L'intérim et les emplois à durée déterminée devraient être évidemment les premiers concernés. Le Président de la République a annoncé la mise en œuvre de dispositifs de chômage technique sur le modèle de ce qui existe en Allemagne.

### Les services à personne, un secteur au milieu du gué

En matière de services à la personne, les particuliers ont eu recours à 863 200 intervenants en 2018, un effectif en baisse de 1,6 % par rapport à 2017. Dans le même temps, les organismes prestataires ont employé près de 450 100 intervenants, une hausse de 1,9 % par rapport à un an. Plus de 3 organismes prestataires sur 4 sont des entreprises privées (micro-entrepreneurs inclus). Le secteur tend à se professionnaliser avec une diminution du poids des associations.

### Évolution du nombre d'intervenants dans les services à la personne



Cercle de l'Épargne – données DARES



À partir de 2015, le suivi des particuliers employeurs s'appuie sur l'application Particuliers Employeurs de l'Insee. Le changement de source a conduit à une rupture de série en 2014. Les données relatives aux années 2014 et 2015 ne peuvent donc être directement comparées en ce qui concerne les salariés de particuliers employeurs.

### **Un secteur très divers**

Répartis dans vingt-six activités, les services à la personne (SAP) sont définis comme l'ensemble des activités réalisées au domicile de la personne ou dans l'environnement immédiat de son domicile. Ils couvrent un champ varié de besoins de la vie quotidienne, depuis les tâches domestiques et administratives jusqu'à l'accompagnement des publics les plus fragiles concernant les enfants, les personnes handicapées ou âgées.

Certaines activités doivent obéir à des obligations réglementaires strictes quand d'autres sont de nature purement commerciale. Les services d'aide et d'accompagnement à domicile des personnes handicapées et des personnes âgées en perte d'autonomie sont soumises à une autorisation des Conseils départementaux quand ils exercent leurs activités en mode prestataire. La garde d'enfants de moins de 3 ans nécessite un agrément délivré par l'État. Les activités d'assistance dans les actes quotidiens de la vie aux personnes âgées et handicapées sont également assujetties à une autorisation délivrée par le Département quand elles sont exercées en mode « prestataire » en application de la loi d'adaptation de la société au vieillissement de 2015, ou un agrément de l'État lorsqu'elles sont exercées en mode « mandataire ».

Trois catégories de services à la personne doivent être distinguées. Un ménage peut :

- employer directement d'un salarié qui intervient à son domicile ;
- employer directement un salarié et confier la gestion des formalités administratives d'embauche à un organisme de services à la personne (mode mandataire) ;
- recourir à un organisme de services à la personne qui emploie des intervenants à domicile : le particulier est alors client de l'organisme qui lui facture la prestation (mode prestataire).

Les services à la personne peuvent être assurés par des acteurs de différentes natures, qu'ils soient prestataires ou mandataires : entreprises, associations ou encore organismes publics (notamment les centres communaux et intercommunaux d'action sociale).

### **Un secteur en partie socialisé**

Le secteur des services à la personne bénéficie du soutien des pouvoirs publics avec des prises en charge directes des dépenses, ainsi qu'avec des allègements fiscaux et sociaux.

Pour le paiement, plusieurs formules existent. Créé en 2006 pour simplifier la déclaration et le paiement de la rémunération, le chèque emploi service universel (Cesu) prend deux formes : le Cesu déclaratif et le Cesu préfinancé. Ce dernier, d'un montant prédéfini, est préfinancé en tout ou partie par l'entreprise de la personne qui l'utilise, le comité d'entreprise ou un organisme financeur (conseil départemental, caisse de retraite, centre communal d'action sociale, etc.). Le « Pajemploi » est un dispositif du réseau des Urssaf créé en 2004 pour permettre la gestion de ces mêmes formalités



administratives dans le cadre de la garde d'enfant(s) à domicile ou chez une assistante maternelle.

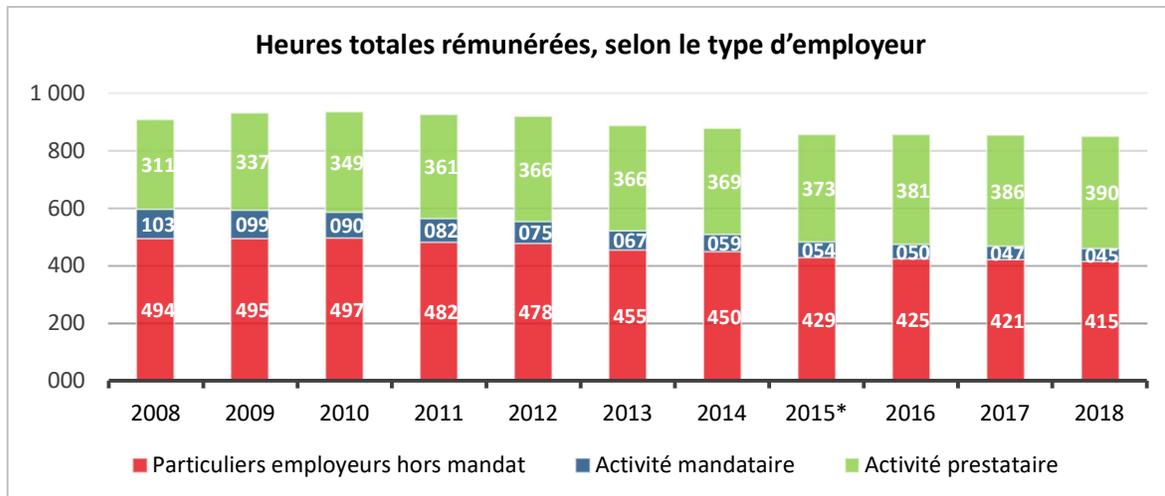
Depuis 1991, quel que soit le mode de recours, chaque foyer fiscal bénéficie d'une réduction d'impôt égale à 50 % des sommes versées pour payer des services rendus à son domicile dans la limite d'un plafond annuel. En 2007, la réduction a été transformée en crédit d'impôt pour les foyers actifs (célibataires actifs et couples biactifs). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le crédit d'impôt accordé pour l'emploi d'un salarié à domicile a été généralisé à l'ensemble des contribuables. Ces derniers sont donc remboursés par l'administration fiscale si leur montant d'impôt dû est inférieur à 50 % des dépenses engagées pour les services à la personne (dans la limite du plafond annuel de 10 000 euros). Les entreprises bénéficient de taux de TVA réduits (de 5,5 % à 10 % sur certaines activités). Par ailleurs, les ménages peuvent bénéficier d'exonérations de cotisations patronales pour la rémunération des salariés exerçant des activités de services à la personne. En cas d'emploi direct, les particuliers employeurs bénéficient d'un abattement de deux euros par heure travaillée sur les cotisations patronales destinées à la Sécurité sociale. Cette déduction forfaitaire n'est pas cumulable avec les exonérations de cotisations patronales de Sécurité sociale maladie, vieillesse et d'allocations familiales accordées pour l'emploi d'un intervenant auprès de publics fragiles. Les prestataires de service intervenant à domicile bénéficient d'exonérations de cotisations patronales de Sécurité sociale sur la rémunération des intervenants auprès de personnes âgées ou handicapées ou pour les activités de garde d'enfants de moins de 3 ans.

Le secteur des emplois à domicile bénéficie également d'aides directes importantes. Elles peuvent être utilisées pour financer des services à la personne et indemniser des aidants familiaux (complément de libre choix du mode de garde, allocation personnalisée d'autonomie, prestation de compensation du handicap).

Avec le vieillissement de la population et, en particulier, la progression du nombre de personnes dépendantes, les services à la personne devraient constituer un secteur dynamique. Pour autant, une étude Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail (DARES) du mois de février 2020 confirme la tendance baissière du nombre d'heures rémunérées dans les services à la personne. En 2018, la baisse a été de 0,4 % en 2018 après une contraction de 0,1 en 2017 et de 0,2 % en 2016. Le nombre d'heures totales rémunérées est de 850 millions en 2018.

### **La baisse de l'activité des employeurs particuliers**

Les employeurs particuliers demeurent le premier pourvoyeur du travail à domicile en nombre d'heures. 1,9 million de particuliers emploient en direct plus 863 000 intervenants. Ils ont facturé, en 2018, plus de 460 millions d'heures, soit 54 % des heures rémunérées de ce secteur. Ce nombre est en baisse depuis plusieurs années, - 1,6 % en 2018. La DARES souligne également la poursuite de la baisse de l'activité mandataire (-3,6 % en 2018 pour 45 millions d'heures de travail rémunérées). La part des heures rémunérées pour l'emploi d'intervenants par des particuliers, via des organismes mandataires passe de 10,0 % en 2017 à 9,8 % en 2018.

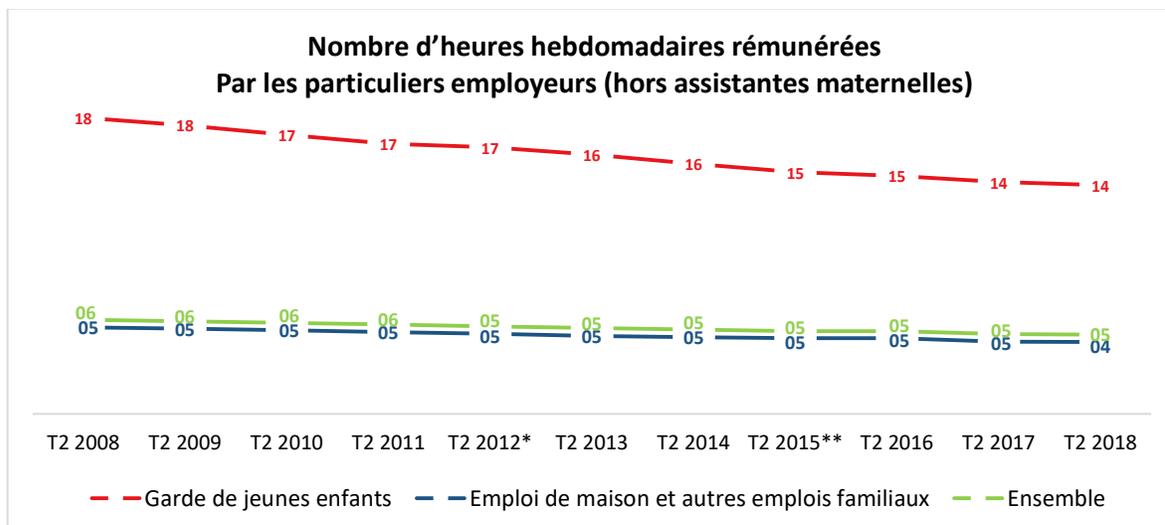


Cercle de l'Épargne – données DARES

2015 : changement de base

\* A partir de 2015, le suivi des particuliers employeurs s'appuie sur l'application Particuliers Employeurs de l'Insee. Le changement de source a conduit à une rupture de série en 2014. Les données relatives aux années 2014 et 2015 ne peuvent donc être directement comparées en ce qui concerne les salariés de particuliers employeurs.

Les heures d'intervention concernent essentiellement les personnes âgées (43,8 % en prestataire, 41,1 % en mandataire), l'entretien de la maison (25 % en prestataire, 26,5 % en mandataire), les personnes handicapées (8,1 % en prestataire, 7,9 % en mandataire) et les enfants (4,7 % en prestataire, 6,7 % en mandataire). Si les heures rémunérées par intervenant sont stables, la DARES observe une accentuation des activités réalisées selon le type d'organisme. Ainsi le soutien aux personnes âgées, l'entretien de la maison et, à un degré moindre, l'aide aux personnes handicapées constituent l'essentiel des activités des associations et des organismes publics (en prestataire comme en mandataire). Les entreprises diversifient leurs activités (entretien de la maison, petit jardinage, enseignement), y compris vers les publics les plus fragiles (en progression entre 2010 et 2017 de +2,4 % pour les heures d'intervention prestataire en faveur des personnes âgées, et de +5,7 % pour les personnes handicapées). Les micro-entrepreneurs se spécialisent dans l'entretien de la maison (41,2 % en prestataire, 42,9 % en mandataire), la préparation et livraison de repas (31 % en mandataire), le petit jardinage et le bricolage (25,5 % en prestataire) et le soutien scolaire à domicile (19,6 % en prestataire).



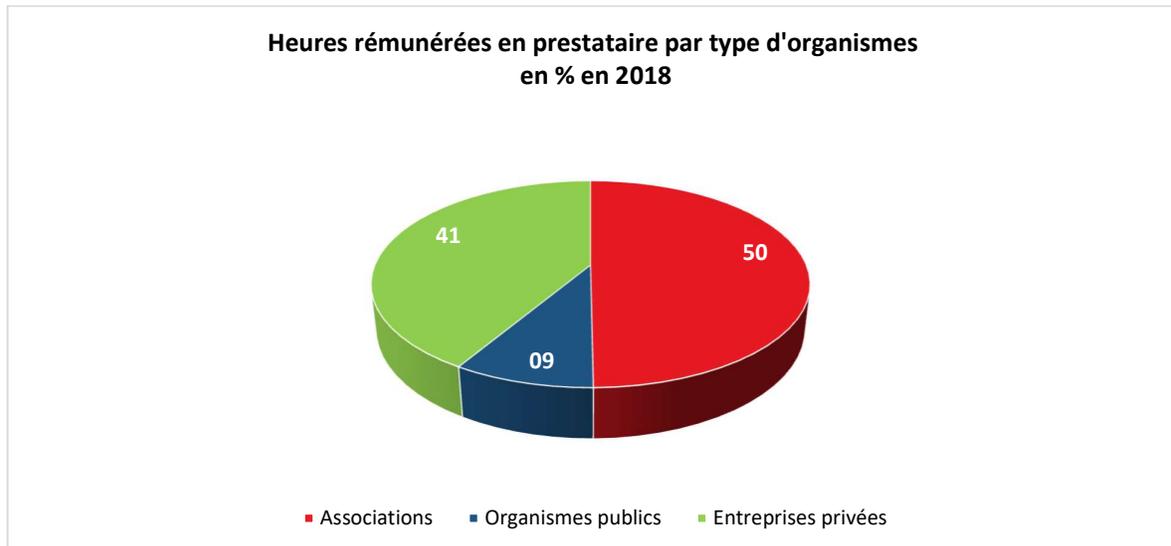
Cercle de l'Épargne – données DARES

2015 : changement de base



## La poursuite de la montée en puissance des micro-entrepreneurs

Sur cette période, la baisse de l'emploi direct et en mode mandataire a été compensée par un recours plus important aux organismes prestataires dont le nombre progresse (28 000 en 2018, soit +4,1 %). De 2017 à 2018, la part de marché des organismes prestataires est passée de 38,8 % à 41,4 %. Le nombre de micro-entrepreneurs continue d'augmenter sur ce secteur (+9,8 % en 2018) et représentent désormais 38,8 % des entreprises privées du secteur et 30,1 % des organismes actifs. En 2018, leur activité a progressé même si elle est encore limitée (1,2 % des heures rémunérées en prestataire). S'ils réalisent deux fois moins d'heures que les intervenants des organismes publics, ils ont accru leur volume d'heures rémunérées de 25 % entre 2010 et 2018.



Cercle de l'Épargne – données DARES

Pour les services aux personnes âgées qui constituent quasiment la moitié de l'activité des associations et organismes publics prestataires, la baisse des heures rémunérées par les associations et les organismes publics entre 2010 et 2017 peut s'expliquer par l'inadaptation de la tarification horaire. Le renchérissement du coût horaire a pesé sur l'activité, les personnes âgées, leur famille, mais aussi les Départements qui ne disposent pas des ressources suffisantes. Les opérateurs rencontrent des difficultés croissantes pour attirer, former, recruter et rémunérer convenablement des intervenants au domicile en nombre suffisant. Ce secteur est, en outre, confronté à un problème majeur d'accidents du travail et de maladies professionnelles. L'étude de la DARES souligne que le secteur est de plus en plus contrôlé par des entreprises de services à la personne qui prennent le relais des associations et organismes publics sans pour autant disposer des mêmes marges de manœuvre en matière de recrutement.

Autre explication, le secteur des services à la personne est dépendant des avantages fiscaux et sociaux qui lui sont associés. Le durcissement du régime de micro-entrepreneur et l'augmentation des charges sociales ont pu conduire soit à une contraction de l'activité ou à une non déclaration des heures de travail. Ce phénomène concerne en premier lieu le petit bricolage, le jardinage et la garde d'enfants.



## LE COIN DE LA CONJONCTURE

### Des mesures d'urgence à la reconstruction de l'économie de la zone euro

Avant la survenue de la crise du coronavirus, le taux de croissance pour la zone euro était prévu selon les instituts économiques entre 0,9 et 1,3 % en 2020 après avoir été de 1,2 % en 2019 et de 1,9 % en 2018.

La propagation du virus sur l'ensemble des continents génère, dans la zone euro, à la fois un choc de demande et un choc d'offre négatifs avec un risque de crise financière qui pourrait se nourrir du krach boursier. Compte tenu des éléments d'information disponibles, la crise sanitaire devrait durer de 4 à 12 semaines. La crise économique pourrait, en fonction des réponses apportées, durer de quelques mois à quelques années. Lors de la précédente crise, les stigmates n'ont disparu en moyenne au bout de 6 à 10 ans. La crise actuelle est plus traditionnelle dans sa forme mais elle est plurielle et internationale.

### Du sanitaire à la finance en passant par l'offre et la demande, une crise totale

Au niveau de la zone euro, le choc a commencé avec la baisse des exportations en direction de la Chine et de la zone asiatique en lien avec l'affaissement de la consommation et de l'activité. L'industrie allemande est la première concernée par ce ralentissement. Les indices des directeurs d'achat en Chine (PMI manufacturier et services) ont plongé à compter du mois de janvier passant de 55 à 30 (en-dessous de 50, signe de contraction de l'économie). Les exportations de la zone euro sont en baisse depuis plus de deux mois. L'Europe est également confrontée, depuis la fin du mois de février, à un choc de demande en relation avec la diminution du nombre de touristes étrangers. Ce choc de demande concerne désormais tous les secteurs qui dépendent du public, loisirs, hôtels-restauration, distribution. Le confinement aboutit à freiner à un niveau sans précédent la consommation. L'anxiété générée par la crise pousse de toute façon les consommateurs à repousser leurs achats.

Le choc d'offre s'est matérialisé au début par la rupture des chaînes d'approvisionnement de produits finis comme de produits intermédiaires. Les secteurs des transports, de l'électronique, de l'informatique mais aussi du médicament sont concernés. Il s'amplifie par la réduction du nombre d'actifs au travail, en raison d'un nombre croissant de personnes infectées et du confinement. La fermeture des établissements scolaires et universitaires peut également pénaliser la production, les parents devant s'occuper de leurs enfants.

Le choc financier prend deux formes. Le premier en cours est un choc émotionnel, d'anticipation de la destruction potentielle de valeurs que la crise porte en elle. Le second pourrait toucher le cœur même de la sphère financière. Cette dernière pourrait faire face à un problème de solvabilité avec des faillites en chaîne en liaison avec la multiplication des créances non recouvrables.

Face à cette crise totale, la priorité pour les pouvoirs publics est de maintenir les capacités de production et de distribution de leur pays. Le maintien d'un minimum de transports est crucial pour assurer l'approvisionnement de biens intermédiaires et de produits finis. Les services vitaux doivent être assurés.



Pour enrayer une spirale récessive qui engendrait un chômage massif avec un affaiblissement de la demande, les pouvoirs publics soutiennent l'offre en autorisant des reports de charges et d'impôts. Le recours au chômage partiel indemnisé est également une solution. Quand le pic de la crise sera passé, les gouvernements pourront prendre des mesures de soutien à l'investissement pour conforter l'appareil productif. Au niveau de la demande, ils joueront sur les prestations sociales qui joueront le rôle d'amortisseurs. Le chômage partiel devrait être fortement pratiqué.

Le maintien de faibles taux d'intérêt est certainement incontournable pour favoriser l'investissement et réduire le poids de l'investissement. En revanche, cette politique fragilise, en revanche, l'ensemble de la sphère financière ce qui conduira à des mesures spécifiques en faveur de ce secteur qui sera, en outre, confronté aux faillites d'entreprise et au report d'échéances pour les crédits.

La crise en cours devrait aboutir à un accroissement du déficit public au sein de la zone euro qui s'élevait 0,5 % du PIB en 2019. Pour mémoire, il avait atteint plus de 6 % en 2009 lors de la crise financière. Un déficit moyen de 3 à 4 % du PIB est probable en raison de la baisse des recettes fiscales et l'augmentation des dépenses publiques. L'endettement public qui s'élevait à 85 % du PIB devrait à nouveau vivement augmenter et se rapprocher de 100 % du PIB. Les Etats italien et français, fortement endetté pourraient subir des écarts de taux avec l'Allemagne en l'absence de coordination au niveau européen.

### **La nécessaire réparation de l'économie**

La crise devrait aboutir à une réduction du stock de capital en lien avec la multiplication des faillites, à une hausse du stock de dette des entreprises provoquant une fragilité financière accrue des entreprises, et à une augmentation du stock de dette publique, donc une dégradation de la solvabilité budgétaire des États. Dans ces conditions, le ralentissement de la croissance devrait réduire la croissance potentielle de la zone euro. Cette croissance qui est celle que la zone euro peut normalement obtenir, compte tenu de l'évolution de la population active, des gains de productivité et de la demande extérieure, autour de 1 %.

Après l'épidémie, les gouvernements seront contraints de conforter l'économie et d'essayer de relever le taux de la croissance potentielle. Il devrait en résulter pendant une période plus ou moins longue un interventionnisme public plus élevé. La situation pourrait alors s'apparenter à une sortie de guerre, sachant que tous les pays n'avaient pas récupéré de la même façon de la crise de 2008.

L'Allemagne qui depuis 1949 se refuse d'assumer son rôle de grande puissance économique et industrielle, sera sans nul doute amener à jouer un rôle international plus élevé, pour se sauver et pour sauver l'Europe. Par son poids économique et ses résultats, elle est de fait la puissance clef de la zone euro. Jusqu'à maintenant, ses dirigeants optaient pour un pouvoir en creux, ils devront certainement s'afficher davantage et prendre leurs responsabilités. Ils devront également tirer les conséquences de la fin de l'alliance privilégiée avec les Etats-Unis qui a modelé la vie économique et politique de l'Allemagne fédérale depuis soixante-dix ans.



## Le commerce international en pleine tourmente

La crise du coronavirus a démontré la dépendance économique de nombreux Etats aux exportations chinoises. Les ruptures d'approvisionnement ont des conséquences en chaîne compte tenu de l'éclatement des chaînes de valeur. Certains secteurs jugés stratégiques comme celui des médicaments sont également concernés.

La crise sanitaire en cours a surtout confirmé que le commerce international est fragile. Cette fragilité s'est manifestée avec la crise de 2008 et ne fait que s'accroître depuis. Un sommet dans la mondialisation a été atteint à la fin des années 2000. Ce qui pouvait être délocalisé l'a été. Avec l'augmentation des coûts salariaux et l'aversion croissante aux risques ainsi qu'avec l'évolution de la demande des ménages, le commerce international augmente moins vite qu'auparavant. Sa croissance qui dans les années 8 à 2000 pouvait être deux fois celle du PIB est depuis dix ans inférieure. La montée du protectionnisme ne fait que conforter cette tendance. Ainsi, la guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis ont en 2019 fortement pesé sur les exportations. Par ailleurs dès le dernier trimestre de l'année dernière, la Chine était confrontée au problème du coronavirus comme le souligne ses résultats commerciaux. Le commerce international de marchandises (corrigé des variations saisonnières et exprimé en dollars courants des États-Unis) du G20 a, selon l'OCDE, poursuivi sa tendance à la baisse au quatrième trimestre de 2019 avec une contraction de 0,1 % des exportations de 1,3 % des importations. Le niveau atteint fin 2019 en matière d'échanges était le plus faible enregistré depuis 2017. L'OCDE a constaté des signes de perturbation importante des chaînes d'approvisionnement (en particulier) asiatiques, liée à l'épidémie Covid-19.

Toutes les économies nord-américaines du G20 ont vu leur commerce international de marchandises se contracter au quatrième trimestre de 2019. Le plus touché a été le Mexique, où les exportations ont diminué de 3,4 % et les importations de 3,2 %. Le Canada a enregistré des baisses de 1,6 % et 1,8 % respectivement et les États-Unis ont enregistré des baisses de 0,6% et 3,2%.

Les grandes économies européennes du G20 s'en sont un peu mieux sorties, avec des exportations en hausse en France (1,1 %), en Italie (1,0 %) et, légèrement, en Allemagne (0,2 %). Les importations ont baissé en France et en Italie (de 0,8% et 2,3% respectivement) mais ont repris, à nouveau légèrement, en Allemagne (de 0,2% - bien que le commerce international allemand reste environ 6 % en dessous de ses sommets récents). Au Royaume-Uni, grâce à une forte appréciation de la livre sterling par rapport au dollar des États-Unis au quatrième trimestre, les exportations et les importations ont repris, avec une augmentation de 2,4 % et 1,1 % respectivement. Elles ont cependant diminué par rapport au trimestre précédent lorsqu'elles sont mesurées en livre sterling.

En Asie, le différend commercial en cours entre le Japon et la Corée continue également de peser sur le commerce international, les exportations et les importations ayant baissé considérablement dans les deux pays : au Japon, de 3,4 % et 3,6 % respectivement, et en Corée de 2,6 % et 2,4 %. Au cours des deux dernières années, la Corée a vu ses exportations diminuer de 12,3 % et ses importations de 8,0 %.

En Chine, malgré le coronavirus et les sanctions américaines, les exportations et les importations ont augmenté de 0,4 % et de 2,8 % respectivement. En Inde, les exportations ont augmenté de 2,8 % tandis que les importations ont diminué de 4,4 %. En Indonésie, les exportations sont restées inchangées tandis que les importations ont augmenté de 2,6 %.



Avec la diffusion mondiale du virus, un repli sans précédent du commerce international est attendu pour le premier trimestre 2020 qui pourrait se poursuivre en avril avant de connaître un rebond. Les exportations chinoises après avoir atteint un point bas en février seraient à nouveau en hausse depuis la première semaine de mars. Un rebond des échanges est attendu quand l'épidémie sera entrée dans sa phase dégressive à l'échelle mondiale, c'est-à-dire dans le courant du mois d'avril voire avant si les mesures de confinement donnent rapidement des résultats. Au-delà de l'épidémie, les échanges mondiaux devraient jouer un moindre rôle économique dans les prochaines années en raison de la tertiarisation croissante des économies et de la contrainte environnementale qui favorise les circuits courts. L'écart des coûts de fabrication entre pays émergents et avancés tend à se réduire limitant d'autant les délocalisations lointaines. La crise sanitaire pourrait inciter certains Etats à préciser de manière plus stricte la notion de secteurs stratégiques afin de limiter une dépendance extérieure trop forte ; ceci concerne en premier lieu la santé. Les tentations protectionnistes pourraient s'accroître surtout si le choc économique généré par le coronavirus s'avérait profonde et durable.

## LE COIN DES TENDANCES

### La situation contrastée des pays de l'OCDE

Comme l'indiquent les études sur le moral des ménages dont nous rendons régulièrement compte dans la Lettre Eco, l'idée d'une dégradation des conditions de vie en particulier pour les classes moyennes est assez communément partagée. Un écart croissant est constaté entre le ressenti et les données statistiques. Dans une récente étude, l'OCDE souligne que la situation économique et sociale s'est améliorée depuis la crise de 2008/2009, y compris pour les pays occidentaux.

Selon l'OCDE, le revenu disponible des ménages par personne a augmenté dans plus de la moitié des pays de l'OCDE de 2010 à 2019. Les taux d'emploi des personnes âgées de 25 à 64 ans ont gagné près de 5 points de pourcentage en moyenne (aujourd'hui, presque huit adultes sur dix occupent un emploi rémunéré).

### Une réelle amélioration des conditions de vie

Les conditions sanitaires sont en progrès avec, à la clef, pour la quasi-totalité des pays une augmentation de l'espérance de vie. Le surpeuplement au sein des logements est en baisse dans la très grande majorité des pays de l'OCDE. Les taux d'homicides ont reculé d'un quart depuis 2010, et les personnes se sentent généralement plus en sécurité dans la rue. Les enquêtes récentes laissent également penser que les habitants de plus d'un tiers des pays de l'OCDE sont plus satisfaits de leur existence qu'ils ne l'étaient en 2013. Bien que deux tiers de la population des pays de l'OCDE restent exposés à des niveaux dangereux de pollution, la qualité de l'air s'améliore.

### Une montée des inégalités sociales

L'OCDE note la progression des inégalités en particulier au niveau des revenus. Les personnes appartenant au quintile supérieur de la distribution des revenus ont toujours une rémunération plus de cinq fois plus élevée que celle des individus du quintile inférieur. Plus d'un tiers des ménages sont en situation de précarité financière dans la



zone OCDE, ce qui signifie qu'ils risqueraient de basculer dans la pauvreté s'ils devaient renoncer à trois mois de leurs revenus. Le patrimoine médian des ménages a diminué en moyenne au sein des États membres. Dans près des deux tiers des pays de l'OCDE, la dette des ménages est supérieure à leur revenu disponible annuel, et elle a augmenté dans un tiers des pays membres de l'Organisation depuis 2010. Cette situation génère des risques de précarité accrus pour les ménages concernés.

L'accès au logement devient de plus en plus difficile pour les jeunes générations en raison de l'augmentation du prix de l'immobilier.

### **Une baisse du niveau scolaire**

Les résultats des élèves aux épreuves de sciences du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) se sont dégradés dans de très nombreux pays depuis une dizaine d'années. La baisse du niveau scolaire des jeunes garçons commence à se faire ressentir sur leur capacité d'intégration au sein du marché du travail.

### **Des inégalités persistantes entre les hommes et les femmes**

Bien que les écarts de rémunération entre hommes et femmes se soient légèrement réduits dans un certain nombre de pays, les femmes ont encore des revenus d'activité inférieurs de près de 13 % en moyenne à ceux des hommes, et leur temps de travail quotidien est supérieur de près d'une demi-heure à celui des hommes en prenant en compte à la fois le travail rémunéré et non rémunéré (comme les tâches ménagères et la prise en charge de proches). Les femmes sont encore peu présentes au sein des instances publiques. Elles n'occupent qu'un tiers de l'ensemble des sièges des parlements de la zone OCDE. Par ailleurs, les hommes consacrent en moyenne 40 minutes de moins par semaine que les femmes aux interactions sociales, et sont plus susceptibles de faire état d'un manque de soutien social. En raison de moins de liens sociaux, les risques d'isolement sont plus élevés chez les hommes.

### **L'augmentation de la solitude**

Le temps consacré par les individus aux interactions avec leurs amis et les membres de leur famille a diminué de 7 % depuis 2010. Une personne sur onze indique n'avoir ni proche ni ami sur qui compter dans les moments difficiles. Par ailleurs, même si la confiance dans les pouvoirs publics s'est améliorée en moyenne depuis 2010, moins de la moitié des habitants des pays de l'OCDE ont confiance dans leurs institutions.

### **Une remise en cause des valeurs démocratiques**

Pour l'OCDE, la baisse de la participation électorale est un signe inquiétant avec une remise en cause des valeurs démocratiques et de la capacité à dégager du consensus. Au sein des jeunes générations, les régimes autoritaires trouvent de plus en plus de soutien.

### **Une insatisfaction en hausse**

Le rapport de l'OCDE révèle que 7 % des habitants des pays de l'OCDE déclarent être très peu satisfaits de leur existence, et qu'une personne sur huit ressent davantage d'émotions négatives que positives au cours d'une journée normale.



Les morts dues au suicide, à une consommation excessive d'alcool et de drogue sont plus nombreuses parmi les hommes que les femmes, mais les taux de mortalité correspondant à ces causes sont en hausse chez les femmes dans plus d'un tiers des pays de l'OCDE. Globalement, ces « morts par désespoir », même si elles ne représentent qu'une faible part de l'ensemble des décès, sont trois fois plus nombreuses que les morts sur la route, et six fois plus que les décès par homicides.

### **Le bonheur est au Nord**

Les pays nordiques, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande et la Suisse affichent tous des niveaux moyens de bien-être relativement élevés et des inégalités relativement modestes. Les niveaux moyens de bien-être plus bas sont enregistrés dans les pays d'Europe de l'Est et d'Amérique latine, ainsi qu'en Turquie et en Grèce, dont les sociétés se caractérisent par des inégalités plus marquées. Si le niveau d'insatisfaction est élevé dans les pays d'Europe de l'Est, une amélioration est en cours en relation avec la progression des revenus et le plein emploi. Malgré tout, l'écart entre les pays heureux et les pays malheureux tend à s'accroître depuis quelques années.

### **Taux de fécondité, des différences géographiques et sociologiques**

La fécondité se maintient à un niveau plus élevé dans les États d'Europe du Nord que dans ceux du Sud. Cette différence est à l'œuvre depuis plus de trente ans. La France qui se situe entre les deux zones se caractérise néanmoins par un taux de fécondité qui demeure un des plus élevés d'Europe, bien qu'en diminution ces dernières années.

En France métropolitaine, le taux de fécondité est en effet passé de 2,02 enfants en 2010 à 1,84 en 2018. Cette baisse a interrompu un processus de hausse qui est intervenu entre le milieu des années 90 et le milieu de la première décennie des années 2000. Un point bas avait été constaté en 1993 à 1,66 enfant par femme.

Au sein des pays occidentaux, le taux de fécondité évolue au gré de la conjoncture économique mais aussi en fonction des politiques sociales. Ainsi, la baisse de la fécondité de 1993 en France est à mettre en parallèle avec la récession que le pays avait alors connu.

### **Plus d'enfants dans le Nord de l'Europe que dans le Sud**

Selon l'INED, les pays d'Europe de l'Est ont connu une forte baisse de leur taux de fécondité après la chute des régimes communistes. Le taux de fécondité de la Tchéquie est ainsi passé de 1,87 à 1,15 de 1989 à 2000, celui de la Hongrie de 1,82 à 1,31 et celui de la Roumanie de 2,22 à 1,31. Cette baisse est expliquée par l'abandon des politiques familiales après la chute du Mur de Berlin et par une soif accrue de liberté. Les jeunes femmes ont reporté de plusieurs années l'arrivée des enfants. Dans le début des années 2000, l'indicateur de fécondité avait commencé à remonter dans les pays d'Europe de l'Est, mais la crise financière de 2008 a interrompu ce processus qui a repris à partir de 2012. Ainsi, en Tchéquie et en Roumanie, le taux de fécondité a atteint respectivement 1,71 et 1,76 enfant par femme en 2018.

Pour les pays du Nord de l'Europe, la fécondité est restée relativement élevée depuis 30 ans tout en connaissant des fluctuations. Elle a connu une phase de hausse au début des années 2000, la tendance s'inversant après 2008. Comme dans une grande



majorité d'États occidentaux, l'âge de la première maternité a reculé dans les années 80 et 90 entraînant un report des naissances. Ce processus s'est désormais ralenti. Avec la crise, une partie des couples ont revu leur projet de fécondité en attendant des jours meilleurs.

En Europe du Sud, le taux de fécondité se maintient à un niveau très faible : 1,29 en Italie, 1,26 en Espagne et 1,23 à Malte. Ces pays ont été particulièrement touchés par la crise de 2008/2009 amenant à une baisse de leur taux de fécondité qui était déjà faible auparavant sauf pour Malte. La Grèce a connu une légère hausse de son taux de fécondité malgré les difficultés rencontrées. Il est passé de 1,25 à 1,35 % de 2000 à 2010.

### **Les États-Unis et le Royaume-Uni en proie à une forte baisse de leur fécondité**

La baisse du taux de fécondité en France est assez faible. Elle est de 8 % entre 2007 et 2018 contre 23 % aux États-Unis. Durant cette période, le taux de fécondité outre-Atlantique est passé, 2,12 à 1,73. Au Royaume-Uni, le taux de fécondité était de 1,68 en 2018 contre 1,96 en 2008, soit une baisse de 17 %. La crise économique puis une précarité accrue dans ces pays peuvent expliquer cette contraction quand, en France le système d'État providence joue un rôle d'amortisseur important.

### **La féminisation des fonctions d'encadrement**

Dans l'Union européenne à 27, plus de 6,7 millions de personnes occupaient des postes d'encadrement dont 4,3 millions d'hommes (63 % du total) et 2,5 millions de femmes (37 %). Un peu moins d'un cinquième des cadres supérieurs (18 %) sont des femmes. Elles représentent en revanche un peu plus d'un quart (28 %) des membres de conseils d'administration des sociétés cotées en bourse de l'Union.

La plus grande proportion de femmes occupant des postes d'encadrement est enregistrée en Lettonie, seul État membre où les femmes sont majoritaires (53 %) à ce niveau de responsabilité. Viennent ensuite la Bulgarie (49 %), la Pologne (48 %) et l'Estonie (46 %). À l'opposé, les femmes constituent moins d'un tiers des cadres à Chypre (19 %), suivi du Luxembourg (23 %) et du Danemark (27 %).

Parmi les États membres de l'Union, les femmes représentent environ un tiers des cadres supérieurs des plus grandes entreprises cotées en bourse en Roumanie (34 %), en Estonie (33 %), en Lituanie (30 %) et en Lettonie (29 %). Les plus faibles pourcentages en la matière sont enregistrés au Luxembourg (6 %) et en Autriche (8 %), suivie de la Tchéquie (11 %), la Croatie et l'Italie (12 % chacun). De 2012 à 2018, la proportion de femmes cadres supérieures est passée de 10 à 18 %.

La France affiche la plus forte proportion de femmes membres de conseils d'administration avec un taux de féminisation de 45 %. Viennent ensuite la Suède (38 %), la Belgique, l'Allemagne et l'Italie (chacun 36 %), ainsi que les Pays-Bas et la Finlande (chacun 34 %). En revanche, ce taux est le plus faible en Estonie et à Chypre (9 % chacun), en Grèce et à Malte (10 % chacun). Le rééquilibrage de la composition des conseils d'administration se réalise assez rapidement. Depuis 2012, la part des femmes a augmenté de 13 points de pourcentage par rapport à 15 %.



## Municipales 2020 : des enjeux locaux, mais pas seulement

Les 15 et 22 mars 2020, les Français seront appelés à voter pour élire 498 164 conseillers municipaux qui éliront les 34 970 maires et, comme c'est le cas depuis 2014, 66 963 conseillers communautaires chargés de gérer les intercommunalités. En règle générale, le taux de participation aux élections municipales est élevé. La crise du coronavirus risque évidemment de peser sur la participation. Au-delà des enjeux locaux, ces élections municipales revêtent une importance particulière dans la vie démocratique du pays, à la mesure du rôle que les communes et leurs groupements jouent en matière économique et sociale.

### Le bloc communal, un acteur économique incontournable

Les communes et les intercommunalités à fiscalité propres (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles) représentent le premier pôle de dépenses au sein des collectivités locales avec 130 milliards d'euros. Elles emploient 1,45 million d'agents sur un total de 1,9 million dans les collectivités locales. Le bloc communal effectue plus des deux-tiers de l'investissement des administrations publiques locales (APUL), soit 62% pour les communes et 9% pour les syndicats intercommunaux à fiscalité propre.

Le baromètre sur l'évolution de la commande publique établi par l'Assemblée des communautés de France et la banque des Territoires qui vient de publier ses chiffres pour 2019, confirme que les communes assurent près de 70% de la commande publique. En 2019, la hausse a atteint 11% l'an dernier (87,5 milliards d'euros), soit son plus haut niveau depuis 2013 (92,2 milliards d'euros), avec une augmentation particulièrement marquée pour les bâtiments publics (+20 %), l'environnement (+14 %) et les transports-voiries (+12,9 %). Cette augmentation est liée au cycle de dépenses des collectivités locales, cycle liée aux élections. Les maires ont accéléré les travaux en 2019 afin qu'ils soient achevés avant les élections. Une note de l'INSEE publiée en décembre 2019 a montré l'impact des élections municipales sur l'investissement public, l'emploi et la production avec un rythme de croissance annuel de l'investissement nominal des APUL l'année précédant une élection en moyenne 4 points plus élevé que celui des années précédentes, avant de ralentir par contrecoup l'année du scrutin et la suivante.

### Des dépenses de plus en plus contraintes

Durant la dernière mandature, les communes et les intercommunalités ont dû contribuer à la maîtrise des dépenses publiques qui s'est traduite par une moindre progression voire une diminution des dotations de l'État. La décision du Président de la République de supprimer la taxe d'habitation modifie la donne fiscale. Cet impôt qui liait les électeurs (du moins 57 % d'entre eux, les autres étant déjà exonérés) à leurs collectivités locales était jugé archaïque en raison de l'absence de réévaluation des bases locatives et de son caractère peu progressif. Son remplacement par la taxe foncière pour les communes n'est pas sans poser des problèmes et des risques pour les contribuables propriétaires. Les maires sont, par ailleurs, inquiets de l'éventuelle suppression de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ou de la cotisation foncière des entreprises (CFE), ces deux impôts étant issus de feu la taxe professionnelle. François BAROIN, Président de l'Association des Maires de France avec les Présidents des autres associations d'élus, a interrogé officiellement le Gouvernement sur ses intentions en matière de fiscalité locale.



## Un paysage qui a changé depuis 2014

Depuis les dernières élections municipales, la France est passée sous la barre des 35 000 communes. Ce nombre est en baisse constante depuis 2012, soit 1730 communes de moins en huit ans. Par ailleurs, l'intercommunalité s'est imposée avec des structures de coopération intercommunale à fiscalité propre moins nombreuses (1258 aujourd'hui contre 2133 en 2014) mais couvrant, comme le législateur le souhaitait, des populations et des territoires de plus en plus importants (leur taille moyenne est de 29 communes et de 54 187 habitants). Même si les communes ont conservé une compétence générale sur leur territoire, le champ des compétences transférées aux intercommunalités s'est accru de manière significative, notamment dans les domaines de l'économie, de l'aménagement de l'espace, des mobilités et de l'environnement.

La dernière décennie a été également marquée par l'affirmation du poids des 22 métropoles qui structurent des territoires de plus en plus peuplés. Les élections au sein des métropoles sont importantes du fait du rôle croissant de ces dernières et des enjeux environnementaux, de sécurité, de transports et de logements sont au cœur des défis qu'elles doivent relever. Cas unique en France, la métropole de Lyon est une collectivité territoriale à statut particulier, fruit de la fusion de la Communauté urbaine et d'une part importante du département du Rhône dont elle a endossé les compétences. Pour la première fois, les électeurs de la métropole de Lyon sont appelés à voter pour les conseillers municipaux et les conseillers métropolitains.

Dans ce contexte compliqué et mouvant partout en France, si plus des deux tiers des maires sortants ont finalement choisi de se représenter, la constitution de listes, en particulier dans les petites communes, devient difficile. Pour le premier tour du scrutin municipal 2020, 102 communes de moins de 1000 habitants n'ont pas de liste, ni de candidat tête de liste (41 de plus qu'en 2014), ainsi que 4 communes de plus de 1 000 habitants. Cette situation est également liée au poids croissant des responsabilités juridiques qui pèsent sur les élus. Par ailleurs, la vie d'une commune est chronophage. De moins en moins de jeunes veulent s'engager sur la durée dans des fonctions politiques locales.



## LE COIN DES RETRAITES

### Le retour des mesures d'âge à la Conférence de financement des retraites

Avec la crise de coronavirus, la question du rééquilibrage en 2027 des régimes de retraites est passée au second plan. Avec la priorité donnée à la santé publique et au sauvetage de l'économie, le Gouvernement pourrait être amené à reporter la discussion de la réforme des retraites. Ce report pourrait s'imposer au nom de l'unité nationale. Au-delà de ces considérations, les partenaires sociaux (à l'exception de la CGT et de FO qui ont quitté la table de négociations depuis les 2 et 3 mars) poursuivent leurs travaux au sein de la conférence de financement animé par Jean-Jacques Marette et sont censés s'accorder sur une ou un panel de mesures d'ici la fin du mois d'avril. Mardi 10 mars, le Gouvernement a fourni des éléments de chiffrage concernant plusieurs options envisageables.

Pour résoudre le déficit évalué à 12 milliards d'euros en 2027, le Gouvernement a fixé un cadre assez contraignant : pas d'augmentation des cotisations, pas de diminution de pension et pas de changement de l'âge légal de départ à la retraite. Compte tenu de ce cadre contraint, les partenaires sociaux s'accordent pour proposer une batterie de mesures mettant à contribution les employeurs et les actifs, voire les retraités. Une unanimité se dégage également pour recourir au Fonds de Réserve pour les Retraites (FRR), doté de 30 milliards d'euros, le fonds est déjà mis à contribution par la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES). Les syndicats demandent que l'État compense les exonérations de charges sociales afin d'augmenter les ressources des régimes de retraite.

Les quatre organisations d'employeurs sont favorables à une mesure d'âge et quatre organisations syndicales seraient prêtes à la prendre en considération, si elle est accompagnée d'autres mesures. Les partenaires seraient ainsi disposés à modifier le calendrier d'augmentation de la durée de cotisation prévue par la loi Touraine de janvier 2014. Ce texte prévoit le passage progressif de la durée de cotisation requise pour bénéficier d'une pension à taux plein de 167 trimestres pour les personnes nées en 1958, 1959 et 1960 à 172 trimestres (43 années) pour les générations 1973 et suivantes. Selon le schéma proposé en Conférence de financement, la durée de 43 ans serait atteinte dès la génération 1964 et pourrait être portée à 44 ans à partir de la génération 1968. L'accélération du passage à 43 ans pourrait générer un gain de 3,9 milliards d'euros en 2027. Le passage à 44 ans permettrait un gain de 5 milliards d'euros.

L'instauration d'un âge pivot, entrant en vigueur dès 2022 et qui atteindrait 64 ans en 2027, reste le moyen le plus puissant pour contenir le déficit (10,8 milliards d'euros d'économies). Dans cette configuration, les personnes prenant leur retraite avant 64 ans à partir de 2027 se verraient appliquer une décote ; celles partant après 64 ans bénéficiant d'une surcote. La décote qui peut s'appliquer entre 65 et 67 ans disparaîtrait dans le nouveau système. Ce dispositif reviendrait à supprimer la décote dès 65 ans quand actuellement elle peut s'appliquer jusqu'à 67 ans. Les syndicats ont rappelé leur opposition à des mesures d'âge automatiques comme l'âge pivot qui concernerait tous les actifs.



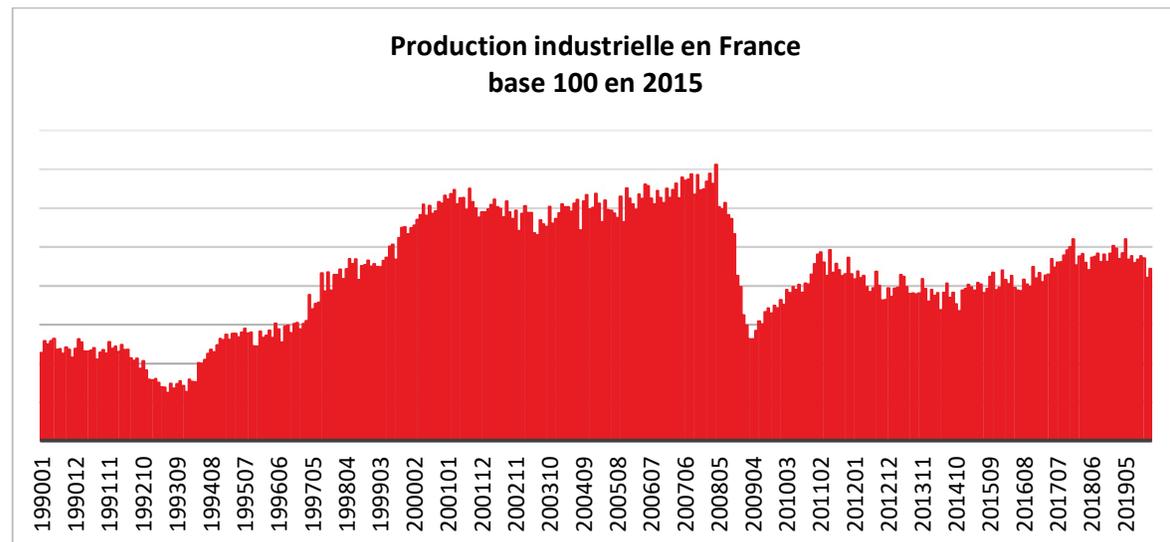
## LE COIN DES GRAPHIQUES

### Avant la crise du coronavirus, progression de la production industrielle française

En janvier 2020, la production est en hausse dans l'industrie manufacturière (+1,2 % après -2,2 %), comme dans l'ensemble de l'industrie (+1,2 % après -2,5 % en décembre). Sur les trois derniers mois, la production manufacturière diminue comme dans l'ensemble de l'industrie (-1,1 %).

Par rapport aux trois mois précédents, la production chute dans la cokéfaction et raffinage (-13,7 %). Elle diminue dans les « autres industries » (-0,9 %), les matériels de transport (-2,4 %), les biens d'équipement (-1,5 %) et les industries extractives, énergie, eau (-0,8 %). En revanche, elle augmente dans les industries agro-alimentaires (+0,4 %).

Dans l'industrie manufacturière, la production sur un an a diminué en février de 1,7 % (-1,8 % pour l'ensemble de l'industrie). Sur cette période, la production chute dans la cokéfaction et raffinage (-29,5 %). Elle baisse nettement dans les matériels de transport (-6,0 %), les industries extractives, énergie, eau (-2,3 %), les biens d'équipement (-1,7 %) et plus faiblement dans les « autres industries » (-0,3 %) et les industries agro-alimentaires (-0,4 %).



Cercle de l'Épargne – données INSEE



## LE COIN DE L'AGENDA ÉCONOMIQUE DE LA SEMAINE

### Dimanche 15 mars

#### Élections municipales en France (premier tour)

Au **Japon**, il faudra suivre les résultats des **commandes de biens d'équipement** pour le mois de janvier.

### Lundi 16 mars

Au **Royaume-Uni**, sera rendu public l'**indice des prix des maisons** en mars.

La **Chine** communiquera les résultats de la **production industrielle** sur février.

En **Allemagne**, la **Bundesbank** publiera son **rapport mensuel**.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre l'évolution de l'**indice Manufacturer** sur le mois de mars.

En **Irlande**, célébration de la **St Patrick**.

### Mardi 17 mars

Au **Japon**, seront communiqués les résultats de la **production industrielle et le taux d'utilisation des capacités de production** pour janvier ainsi que le **résultat de la balance totale du commerce de marchandises** sur février.

En **zone euro**, réunion **Écofin**. Seront connus les **résultats de l'enquête ZEW - Sentiment Économique** pour le mois de mars, et le **coût du travail** sur le dernier trimestre 2019.

L'**Allemagne** publiera l'**indice des prix de la production et le résultat de l'enquête ZEW - Sentiment Économique** sur février.

Au **Royaume-Uni**, il faudra suivre les **résultats du taux de chômage** en février et l'**évolution trimestrielle des salaires moyens**.

Aux **États-Unis**, seront connues les **ventes en détail** pour le mois de mars.

### Mercredi 18 mars

En **zone euro**, il faudra suivre l'**indice des prix à la consommation** sur février et le résultat de la **balance commerciale** sur janvier.

Aux **États-Unis**, seront communiqués les résultats des **permis de construire et les mises en chantier** sur février. **Réunion de la FED avec annonce attendue sur les taux**.

La **Russie** communiquera les **résultats du chômage** et de l'**indice des prix à la production** sur février.



Au Japon, l'**IPC Nationale**, les **investissements étrangers en action japonaises** ainsi que les **investissements en Obligations étrangères** seront rendus publics.

#### **Jeudi 19 mars**

Au Japon, il faudra suivre la **déclaration de la politique monétaire de la Banque Centrale** et la décision qui sera prise **sur les taux**. Sera par ailleurs **publié l'indice de la production tous secteurs industriels** pour le mois de janvier.

En **Allemagne**, les **résultats de l'enquête ZEW sur la situation courante** en mars seront publiés.

Aux **États-Unis**, seront communiqués les **résultats de l'enquête de la Fed de Philadelphie pour le Secteur Manufacturier** sur le mois de mars.

En **Russie**, sera connu le **niveau du fonds de réserve** de la Banque Centrale.

#### **Vendredi 20 mars**

**Réunion de la Banque Populaire de Chine**. Une décision sur les taux est attendue.

Au **Royaume-Uni**, la **situation des emprunts nets du secteur public** en février sera communiquée.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre les **résultats des ventes des maisons existantes** sur février et le **décompte des forages pétroliers US Baker Hughes**.

**Au Japon, jour férié du Point Vernal**

#### **Lundi 23 mars**

En **France**, la **confiance des consommateurs** sur le mois de mars sera connue.

Au **Royaume-Uni**, sera publiée le **résultat de l'enquête sur les tendances industrielles** de mars.

Aux **États-Unis** il faudra suivre l'**indice de l'activité nationale de la FED de Chicago** en février.

#### **Mardi 24 mars**

Au **Japon**, sera connu le résultat de l'**indice PMI Manufacturier Nikkei** de mars

Pour la France, le **Royaume-Uni**, l'**Allemagne**, les **États-Unis** et la **zone euro**, seront publiés les **indices Markit PMI manufacturiers, des indices Markit PMI des services et des indices PMI composite Markit** pour mars.

En **Allemagne**, sera par ailleurs communiqué l'**indice des prix à l'importation** sur février.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre l'**indice Manufacturier de la Fed de Richmond** en mars et les **ventes de maisons neuves** en février.



### Mercredi 25 mars

En **Allemagne**, il faudra suivre l'**indice du Climat des Affaires** pour le mois de mars.

Au **Royaume-Uni**, seront publiés l'**indice des prix de la consommation**, l'**indice des prix de détail** et l'**indice des prix des maisons** pour février. Il faudra par ailleurs suivre les résultats de l'**enquête sur le Commerce de distribution** sur le mois de mars.

**Aux États-Unis**, seront connus les **résultats des dépenses personnelles de consommation et les commandes de biens durables** constatés en février. Toujours aux États-Unis, sera par ailleurs communiqué l'**indice des prix des maisons** en janvier.

Au **Japon**, il faudra regarder à l'**évolution des prix des services aux entreprises** sur le mois de février.

### Jeudi 26 mars

#### Réunion du Conseil européen

En **France**, le **climat des affaires** pour le mois de mars sera connu.

Au **Royaume-Uni**, il faudra suivre le résultat **des ventes de détail** sur février. Il y aura par ailleurs une **réunion de la Banque d'Angleterre**, destinée à se prononcer sur l'**évolution des taux britanniques**.

Aux **États-Unis**, le **résultat du PIB annualisé** ainsi que l'**indice brut des prix d'achat national au titre du quatrième trimestre 2019** seront rendus publics. Seront communiqués les **résultats de stock de gros et la balance commerciale des marchandises** sur février.

Le **Japon** communiquera le **résultat de l'indice des prix annualisé** constaté en mars.

### Vendredi 27 mars

#### Réunion du Conseil européen

Le résultat des **ventes au détail** sera publié en **Suède et Italie**.

En **Allemagne**, seront publiés l'**indice des prix** de mars.

Les **États-Unis** communiqueront l'**évolution de l'indice de confiance des consommateurs Reuters/Michigan** pour le mois de mars

### Dimanche 29 mars

#### Passage à l'heure d'hiver au Royaume-Uni et en zone euro

Au **Japon**, il faudra suivre la **publication du taux de chômage** sur février et la **projection de la Banque centrale**.



## LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro
<b>PIB</b> <i>Mds d'euros 2018</i>	<b>2 350</b>	3 390	1 757	1 208	11 578
<b>PIB par tête</b> <i>En euros</i>	<b>35 083</b>	40 852	29 071	25 584	33 911
<b>Croissance du PIB</b> <i>En % - 2018</i>	<b>1,7</b>	1,5	0,1	2,5	1,8
<b>Inflation</b> <i>En % -janv. 2020</i>	1,7	1,6	0,4	1,1	1,4
<b>Taux de chômage</b> <i>En % - janv. 2020</i>	<b>8,2</b>	3,2	9,8	13,7	7,4
<b>Dépenses publiques</b> <i>En % du PIB 2018</i>	<b>56,2</b>	43,8	48,1	41,1	46,7
<b>Solde public</b> <i>En % du PIB 2018</i>	<b>-2,5</b>	+1,7	-2,1	-2,5	-0,5
<b>Dette publique</b> <i>En % du PIB 2018</i>	<b>98,4</b>	60,9	132,2	97,1	87,2
<b>Balance des paiements courants</b> <i>En % du PIB - Déc. 2018</i>	<b>-0,7</b>	7,6	2,7	0,9	3,1
<b>Échanges de biens</b> <i>En % du PIB -déc. 2018</i>	<b>-2,6</b>	6,9	2,3	-2,7	1,7
<b>Parts de marché à l'exportation</b> <i>En % 2018</i>	<b>3,0</b>	8,2	2,8	1,8	26,0
<b>Variation depuis 1999</b> <i>en %</i>	<b>-48,9</b>	-19,3	-37,4	-13,3	-24,6

Cercle de l'Épargne -sources : Eurostat - Insee



**La Lettre Économique est une publication de Lorello Eco Data**

**Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez et Christopher Anderson**

**Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.**

**CONTACT**

**Lorello Eco Data**

28 bis, rue du Cardinal Lemoine • 75005 Paris

Tél. : 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36

**ABONNEMENT**

**JE M'ABONNE À LA LETTRE ECO DE LORELLO ECODATA POUR UN AN**

**Conditions tarifaires**

- Un abonné** : 1000 euros hors taxes (1200 euros TTC) les 52 numéros
- De 2 à 10 abonnés** : 1 500 euros hors taxes (1800 euros TTC) les 52 numéros

**Au-delà de 10 lecteurs contacter le service des abonnements**

**Mode de paiement**

**Par chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECO DATA**

**Par Virement bancaire** : contacter LORELLO ECO DATA

**Adresse de facturation**

Nom -----

Prénom -----

Fonction : -----

Organisme : -----

Adresse : -----

-----

Code Postal : -----Ville : -----

Tél. : -----

E-mail :-----